

Toulouse, le 4 décembre 2014

Le Principal

A l'attention de
Madame ou Monsieur le Responsable

Objet : Versement taxe d'apprentissage – Campagne 2015

Dossier suivi par : Guy Lamaud
Principal

Téléphone : 05 61 77 01 50
Fax : 05 61 59 83 95
Mél. : 0310037x@ac-toulouse.fr

Réf. : 2014-2015/GL/CL

35, allées Charles de Fitte
BP 3025
31024 TOULOUSE cedex 3

Madame, Monsieur,

L'Etablissement est habilité par la Préfecture de la Haute-Garonne à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre des Ouvriers Qualifiés (niveau de barème : catégorie A niveau IV et V).

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance le versement de cette taxe au Collège Clémence ISAURE.

Lors de votre versement aux organismes collecteurs, il vous suffit de préciser le montant du versement que vous désirez attribuer au Collège Clémence ISAURE à votre organisme collecteur.

Par ce geste, vous contribuez à une meilleure formation de nos élèves de SEGPA : ce soutien vital permet aux professeurs de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) d'offrir à leurs élèves une solide formation pré-professionnelle favorisant par la suite une meilleure préparation à leur future formation qualifiante en lycée professionnel ou en CFA.

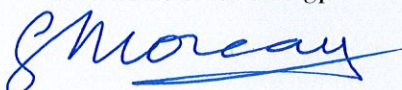
La totalité des sommes encaissées est destinée exclusivement à ces élèves et permet également de moderniser et d'entretenir les machines et les matériels utilisés pendant les heures de cours.

Sylvie MOREAU, directrice de la SEGPA, et moi-même sommes à votre disposition pour des renseignements complémentaires, pour vous accueillir dans nos locaux, pour vous permettre d'échanger avec les enseignants et les élèves.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier.

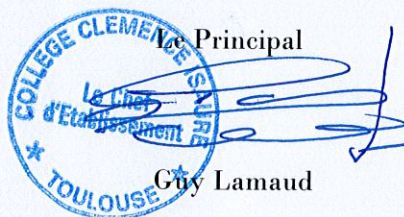
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

La Directrice de la Segpa



Sylvie Moreau

Principal
Le Chef
d'Etablissement
Guy Lamaud
TOULOUSE



Taxe d'Apprentissage

L'Etablissement est habilité par la Préfecture de la Haute-Garonne à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre des Ouvriers Qualifiés (niveau de barème : catégorie A niveau IV et V).

La Taxe d'Apprentissage contribue à une meilleure formation de nos élèves de SEGPA : ce soutien permet aux professeurs de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) d'offrir à leurs élèves une solide formation pré professionnelle favorisant par la suite une meilleure préparation à leur future formation qualifiante en lycée professionnel ou en CFA.

La totalité des sommes encaissées est destinée exclusivement aux élèves. Elle permet :

- de moderniser et d'entretenir les machines et les matériels utilisés pendant les heures de cours.
- D'organiser des déplacements pour rencontrer des professionnels et visiter des centres de formation.
- Faire des projets ambitieux : chantiers extérieurs, embellissement du collège, séjours collectifs

Lors du versement aux organismes collecteurs, il suffit de préciser le montant du versement que l'on désire attribuer au Collège Clémence ISAURE.

La scolarité au Pôle des métiers (SEGPA)

Le Pôle des métiers (SEGPA) est un dispositif du collège qui accueille les élèves ayant des difficultés scolaires « graves et durables ».

Ces élèves suivent les programmes et les disciplines de tout collégien, de façon adaptée, à partir d'une pédagogie basée sur la réussite (retrouver une image positive d'eux-mêmes et l'individualisation).

L'objectif en fin de cursus est l'orientation vers un lycée professionnel ou un centre de formation des apprentis, en vue de l'obtention d'un CAP.

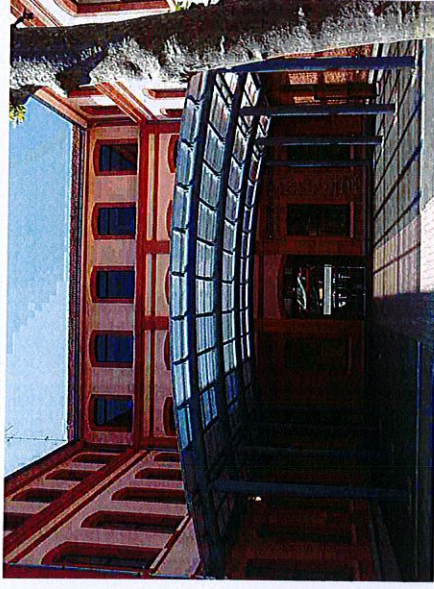
Le travail avec ces élèves est encadré par des professeurs des écoles spécialisés, des professeurs de collège et de lycée professionnel. Les classes sont à effectifs réduits et les élèves découvrent, à partir de la 4^{ème}, plusieurs ateliers recouvrant des champs professionnels variés.

L'objectif en SEGPA ne vise pas à qualifier les élèves mais à les aider à construire un projet de formation en fonction de leurs goûts et de leurs aptitudes. Pour atteindre cet objectif, il convient de leur permettre de découvrir des activités professionnelles de référence afin d'appréhender la réalité des métiers et de l'environnement économique et social. Pour ce faire, la SEGPA de Clémence Isaure dispose de 3 ateliers pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} :

- Vente - Distribution - Magasinage
- Habitat
- Hygiène - Alimentation - Services

Collège Clémence Isaure

35, allées Charles de Fitte
31300 Toulouse



Pôle des métiers



Standard : 05 61 77 01 50

Mail : 0310037x@ac-toulouse.fr

Fax : 05 61 59 83 95

Site : <http://clemence-isaure.college.haute-garonne.fr>

VENTE DISTRIBUTION MAGASINAGE

Vente :

Tenue et présentation marchande de linéaire :
activités liées à la vente, tenue du poste
« caisse »



Magasinage et Logistique :

Réception, stockage, préparation des
commandes et expédition



HABITAT

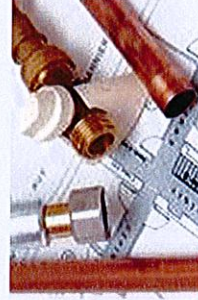
La construction tournée plus particulièrement
vers la réalisation du clos et du couvert de
l'habitat



Aménagement, Agencement et Finition



Les équipements techniques de l'habitat



HYGIÈNE - ALIMENTATION - SERVICES



Préparation - distribution - vente de
produits culinaires

Entretien des locaux et des équipements



Entretien du linge et des équipements,
travaux simples de couture